

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION
174, Route de Le Val – CS 70325 – 83 175 BRIGNOLES CEDEX

DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° 2023 10-02

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA LOCATION D'UNE SALLE DE SPECTACLE
AVEC LA COMMUNE DE SAINT MAXIMIN

Le Président,

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°04/06.03.2023 du Comité Syndical du 6 mars 2023 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (du 18 au 26 novembre 2023) comme l'opportunité d'offrir aux habitants de la Provence Verte une conférence grand public gratuite sur la thématique Zéro Déchet,

CONSIDERANT que le spectacle choisi pour cette animation est celui du célèbre auteur Jérémie Pichon, avec sa conférence stand-up « La famille (presque) zéro déchet » et qu'il se déplace pour une salle de spectacle de minimum 200 places,

CONSIDERANT que la ville de Saint-Maximin la-Sainte-Baume, centrale sur le territoire, offre la possibilité d'accueillir cette conférence à la salle de La Croisée des Arts détenant environ 400 places,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention de partenariat avec la ville de Saint-Maximin la-Sainte-Baume, Hôtel de ville, 83470 Saint-Maximin la-Sainte-Baume, pour la mise à disposition de la salle de spectacle de la Croisée des Arts,

ARTICLE 2 : Que la mise à disposition de la salle et équipements fait l'objet d'une tarification fixée à 1 139,06 €TTC.

ARTICLE 3 : Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain Comité Syndical.

ARTICLE 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var, publiée sur le site Internet du SIVED NG et publiée aux Recueils des Actes Administratifs.

ARTICLE 5 : Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 23 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

Eric AUDOUIN

SIVED N.G
CS 70325
83175 BRIGNOLES Cedex

Document rendu exécutoire :

Par télétransmission au contrôle de légalité.